Image not found or type unknown

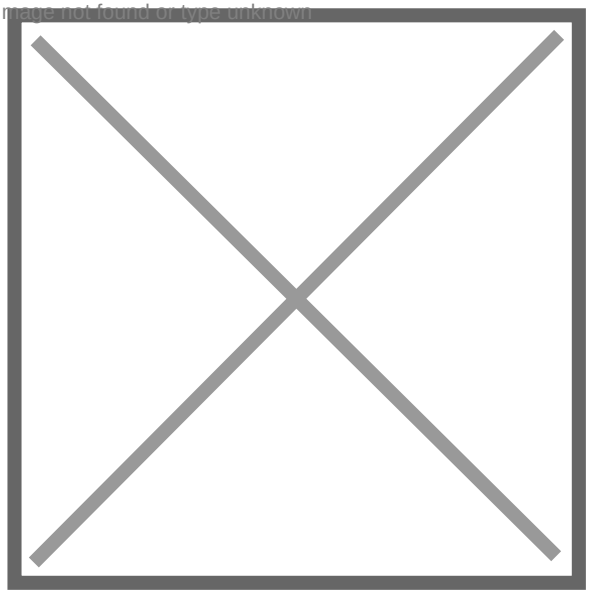

Voiture stationnée et percutée par un autre véhicule.

Par **Jmarc910**, le **08/02/2012** à **12:27**

Bonjour,

Mon véhicule (stationné sur une place de parking), alors que j'étais à mon travail, a été percuté par un autre véhicule car le parking était glacé.
C'est un parking public que j'utilise le temps que je travail car mon entreprise n'a pas de parking privé (600 employés).
Je ne sais pas qui m'a percuté, du coup je vais devoir payer la franchise, qui peut s'élever jusqu'à 600 € suivant le montant des réparations.
Puis je me retourner contre mon entreprise (car pas de parking privé fermé mis à disposition de ces employés) ou contre la ville (car voirie ni déneigée et ni indications de danger car les autres rues voisines déneigées) ?

Cdlt.

Jean-Marc

Par **Tisuisse**, le **08/02/2012** à **13:03**

Bonjour,

Sauf à savoir qui a percuté votre voiture, vous n'obtiedrez rien ni de votre employeur (il n'est pas obligé de mettre un parkin à disposition du personnel) ni de la collectivité territoriale (les

parking, pour peu qu'ils soient privés même ouvert à la circulatio publique, sont du ressort de leurs gérants). Quand à faire un recours, vous pouvrez toujours le tenter mais avec une garantie de succès quasi nulle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés